

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 25737-2020/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N° 18-2020/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du vendredi 5 juin 2020

Le **vendredi 5 juin 2020 à 14 heures 30**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 16794-2020/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019 ;
- **rapport n° 16804-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant affectation du résultat 2019 ;
- **rapport n° 24337-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif ;
- les projets de délibération approuvant **les avenants aux contrats de développement** seraient examinés *en fonction des éléments fournis par l'Etat* mais n'ont pas encore été transmis.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 7 membres présents et 1 membre représenté.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
Ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement à la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

Mme Bertille Jouan-Ligné, directrice de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;

M. Arthur Letourneulx, chargé de mission participation et relations aux usagers (CDM/SG) ;

M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 16794-2020/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019.

Le rapport de présentation du projet de texte est annexé au présent rapport de commission.

Une présentation synthétique relative au compte administratif de l'exercice 2019 a été faite par la direction des finances de la province Sud (DFI).

En propos liminaires, M. Blaise a déclaré que le compte administratif 2019 met en avant un écart entre les prévisions de recettes du budget primitif 2019 et les recettes réellement perçues par la province Sud. En effet, la Nouvelle-Calédonie a finalement réservé une enveloppe d'un montant de 27,450 milliards de francs CFP à la province Sud au titre de la dotation globale de fonctionnement pour 2019 alors que les prévisions de recettes du budget primitif 2019 de la province Sud prévoyaient une enveloppe d'un montant de 29,923 milliards de francs CFP. De plus, par prudence, il est recommandé de se baser sur un taux de réalisation de cette dotation à hauteur de 95 %, mais il a été inscrit sans en informer les conseillers un taux de réalisation de 100 % au budget primitif 2019, contribuant à cet écart. Ainsi, la province Sud étant dans une situation budgétaire dégradée avec des dépenses qui se maintiennent, celle-ci voit son taux d'épargne amoindri par rapport aux estimations, à hauteur de 4 %, au lieu de 6 % prévu au budget primitif 2019. Selon M. Blaise, ces prévisions étaient trop optimistes et ne tenaient pas compte de la fragilité des recettes et du contexte économique. D'ailleurs, la nouvelle mandature avait signalé que des restrictions budgétaires étaient nécessaires dès l'élaboration du budget supplémentaire 2019, et a donc amorcé des mesures en ce sens.

Suite à ces propos, M. Michel a souligné que les provinces ont déjà eu à faire face à plusieurs reprises à des affectations de recettes de la Nouvelle-Calédonie moins importantes que ce qui avait été annoncé. En particulier, la dotation globale de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie pour la province Sud a diminué de plus de 5 milliards de francs CFP sur les derniers exercices, et ce, malgré les compensations que la province Sud a faites, notamment sur l'affectation du produit de la taxe sur les jeux, les transferts de charges à la Nouvelle-Calédonie ou encore la diminution de la contribution provinciale au titre de la dotation globale de fonctionnement des hôpitaux. Sachant cela, il s'est questionné sur le fait que la nouvelle mandature n'ait pas adopté de changement budgétaire dès son installation à la province Sud au travers d'une décision budgétaire modificative. Car à présent, la province Sud se retrouve dans une situation difficile où le budget primitif de l'exercice 2021 devra être préparé avec des ratios

dégradés et des fonds libres à hauteur de 430 millions de francs CFP, qui ne couvrent plus les besoins en fond de roulement de l'ordre de 4 milliards de francs CFP.

Dans la discussion générale, au sujet des investissements directs, Mme Tiéoué a observé que ceux-ci ont diminué de 385 millions de francs CFP par rapport à l'exercice 2018, mais est satisfaite des travaux qui ont été réalisés sur les réseaux routiers provinciaux. Elle a suggéré la mise en place de signalisations et d'aménagements au niveau des routes des communes rurales pour favoriser le tourisme local. A cela, M. Pannier a rappelé que le niveau de dépenses à destination de l'entretien des voiries est relativement important, à hauteur de 1,730 milliards de francs CFP en investissements, et correspond au souhait de l'exécutif provincial de renforcer les dépenses en investissements. Aussi, des chantiers importants sont prévus à partir de 2020, dont les travaux du pont de Thio.

Au sujet des dépenses des services communs, Mme Tiéoué a interrogé sur la possibilité de réduire de moitié la cotisation à l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) représentant un coût de 142 millions de francs CFP, et même geler la formation du personnel provincial, afin de faire face à la baisse des recettes fiscales. Sur la participation financière de la province Sud au budget de l'IFAP, M. Blaise a précisé qu'il s'agit d'une cotisation obligatoire fixée au niveau du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, Mme Tiéoué a alerté sur l'augmentation des charges de personnel en 2019 par rapport à l'année précédente. M. Pannier a répondu qu'un certain nombre de postes n'ont pas été renouvelés à partir du deuxième semestre de l'année 2019. De même, dans cette continuité de maîtrise de la masse salariale, il a été prévu au budget primitif de l'exercice 2020 de ne pas remplacer 80 postes.

Au sujet des recettes réelles, M. Michel a souhaité savoir si la Nouvelle-Calédonie a effectué le paiement des sommes dues à la province Sud au titre de la délégation des placements des mineurs sous protection judiciaire dans les familles d'accueil et les foyers. M. Bergery a confirmé que le solde dû à la province Sud depuis 2016 a été en partie réglé par la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant de la délégation de certaines compétences de la Nouvelle-Calédonie à la province Sud, Mme Tiéoué et M. Michel ont fait remarquer que la contribution financière de la Nouvelle-Calédonie ne couvre pas l'intégralité des charges supportées par la province Sud. Mme Malfar-Pauga, Mme Tiéoué et M. Michel ont donc demandé à avoir le coût réel de ces délégations pour la collectivité, notamment sur la délégation des placements des mineurs sous protection judiciaire et celle sur le placement des demandeurs d'emploi. En réponse, M. Pannier a fait savoir que dans le cadre de l'audit organisationnel de la province Sud, un travail est mené pour recenser toutes les compétences, qu'elles soient obligatoires, facultatives ou déléguées, et évaluer l'écart entre les recettes perçues et le coût réel pour la collectivité. Sur le placement des mineurs sous protection judiciaire, M. Bergery a indiqué que les dépenses liées au placement des enfants sont compensées par la Nouvelle-Calédonie. En revanche, la collectivité a également fait le choix d'intervenir en amont des placements pour préserver les mineurs. Cette démarche de prévention entraîne un coût important qui n'est pas pris en charge par la Nouvelle-Calédonie, car celle-ci considère que sa compétence s'arrête strictement au placement judiciaire de l'enfant. Concernant le placement des demandeurs d'emploi, la Nouvelle-Calédonie estime aussi que la province Sud est pratiquement compensée pour cette délégation, mais des discussions sont en cours car une baisse a été opérée en 2020.

Mme Tiéoué et M. Michel ont requis un point de situation sur le remboursement de la CAFAT au titre du tiers-payant assuré par la province Sud pour l'aide médicale des bénéficiaires des cartes B. Sur ce point, M. Bergery a expliqué que la province Sud prend en

charge les dépenses liées aux soins des bénéficiaires de la carte B de l'aide médicale et se fait rembourser ensuite par la CAFAT. Mais depuis quelques années, la CAFAT ne remboursait pas ces frais, ce qui avait généré une dette d'environ 800 millions de francs CFP. La situation a été résolue en partie avec une reprise des remboursements depuis le mois de juillet 2019, et donc un reste de créances qui n'augmente plus mais qui reste à traiter.

D'autre part, Mme Tiéoué a sollicité des explications sur les raisons pour lesquelles certains titres n'ont pas été émis, en prenant pour exemple les titres liés aux redevances d'occupation du domaine public, ou encore à la CAFAT. En réponse, M. Pannier a cité l'analyse du trésorier de la province Sud qui enjoint la collectivité d'émettre l'ensemble des titres selon le principe d'orthodoxie comptable. Cependant, l'exécutif de la province Sud a décidé de ne pas émettre certains titres afin d'éviter d'inscrire des recettes fictives qui n'auraient pas pu être collectées. C'est le cas pour la CAFAT car elle n'était pas en capacité de payer. Mme Tiéoué a également sollicité des précisions sur les prêts à l'habitat remboursables.

Au sujet des interventions et subventions, Mme Tiéoué a souligné l'importance de contrôler les aides apportées aux associations au vu du montant considérable, de l'ordre de 2 milliards de francs CFP en fonctionnement. A la suite de cette intervention, M. Sao a requis un récapitulatif des associations bénéficiaires de subventions de la province Sud par commune. M. Blaise a indiqué comprendre la demande de M. Sao, mais cela nécessiterait un retraitement manuel très conséquent et chronophage. Il a ajouté qu'il est difficile d'avoir une cartographie précise des retombées économiques des aides accordées étant donné qu'il existe des associations intervenant sur plusieurs communes.

Au sujet des mouvements d'ordre, Mme Tiéoué a souhaité savoir quelles opérations sont concernées. M. Arsapin a précisé que ce sont essentiellement des opérations de reclassement comptable sans incidence financière de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Dans le secteur de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Sao s'est enquis du devenir de la maison de l'Amirauté qui devait initialement accueillir le projet d'exposition de la collection Costes. M. Bergery a répondu que le coût de fonctionnement lié à ce projet aurait été très important et serait incompatible avec la réalité budgétaire. De ce fait, il est envisagé soit de trouver un acquéreur, soit de trouver un projet de valorisation qui n'engagerait pas de coût de fonctionnement à la charge de la collectivité. Il a ajouté que la maison de l'Amirauté est désormais gérée par la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM), et non plus par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) au titre du patrimoine provincial.

M. Sao a requis une note sur les crédits réservés à la restructuration de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). M. Pannier a souligné qu'il est alloué une enveloppe de 11,3 millions de francs CFP réservée à la rémunération de la SCI Forum de la colline qui gère le projet de reconstruction du bâtiment, et une enveloppe de 32,9 millions de francs CFP pour les actions entreprises par la FOL.

Puis, M. Sao a suggéré que la province Sud apporte un soutien financier pour le site historique de Fort Téremba qui risque de ne plus pouvoir fonctionner dès le mois de septembre. M. Brial a alors annoncé qu'une enveloppe de 2 millions de francs CFP est prévue au budget supplémentaire 2020, en complément des crédits déjà inscrits au budget primitif 2020.

Mme Julié a sollicité des précisions sur la subvention de 35 millions de francs CFP au profit de la SAEM de Tina. En réponse, M. Brial a précisé qu'il s'agit d'une subvention d'investissement contractualisée permettant notamment à la SAEM de Tina de financer ses

travaux et ce au titre de missions de services publics réalisés.

Dans le secteur de l'enseignement, M. Sao a questionné sur une éventuelle révision des critères d'attribution des dotations de fonctionnement en faveur des collèges. M. Bergery a indiqué que la DES s'attache à revoir les modalités d'attribution en prenant en compte davantage l'évolution des effectifs et l'état des bâtiments des collèges pour avoir un système d'attribution qui soit le plus juste possible.

Concernant l'acquisition de matériels et d'équipements numériques pour les collèges, M. Sao a fait remonter certains problèmes rencontrés par l'équipe éducative du collège de Normandie, au niveau du téléchargement des manuels scolaires et au niveau des équipements numériques qui peuvent être difficilement utilisables, surtout lorsque les éditeurs d'applications sont basés en Métropole. Certaines associations de parents d'élèves appellent même au retour du livre au format papier. Il a alors proposé un travail en partenariat avec le vice-rectorat pour utiliser un data center qui regrouperait tous les manuels scolaires. M. Brial a convenu que certains collèges font face à des problèmes techniques, comme le collège de Magenta, mais d'autres sollicitent une accélération du passage au numérique. Il a souligné que l'objectif est de généraliser le numérique avec un matériel efficace.

Mme Tiéoué a évoqué la mission d'assistance au redressement de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE) et de la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP) conduite par la Nouvelle-Calédonie. Etant donné que la province Sud participe financièrement à cette mission, il lui paraît important d'être au fait de la procédure et notamment de sa fin. Ce à quoi M. Brial a répondu que la province Sud est informée régulièrement mais qu'aucune date de fin n'a été communiquée.

Dans le secteur de l'aménagement et de l'environnement, M. Sao a demandé un complément d'information sur la subvention d'équilibre de 680 millions de francs CFP pour la Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL). M. Brial a rappelé la situation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur mer. Il s'agit d'un projet provincial mené par la SECAL où la vente des terrains est sensée couvrir les dépenses d'aménagement et de réalisation des équipements publics. Toutefois, l'opération comporte un déséquilibre financier de l'ordre de 3 milliards de francs CFP, qui s'est accru en raison d'un marché moins dynamique et d'une revendication foncière qui empêche le développement de cette ZAC. De plus, des frais financiers se sont ajoutés suite à un report des emprunts adopté en assemblée de la province Sud du 7 mai 2020. Ainsi, la subvention de 680 millions de francs CFP comprend 550 millions de francs CFP d'équilibre, mais également 130 millions de francs CFP visant à financer une école provisoire déployée en urgence.

Dans le secteur de l'administration générale, M. Michel a sollicité des précisions sur la participation de la province sud à la Société de Télévision Radio Calédonia. A ce sujet, M. Pannier a indiqué que les crédits inscrits correspondent au versement du capital. Il a ajouté que la société pourra recourir à l'aide économique au titre du Codes des Aides pour le Soutien de l'Economie en province Sud (CASE).

Dans le secteur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Michel s'est étonné que des crédits soient réservés au carénage du Betico. Il a ensuite évoqué la délégation de service public pour le transport maritime des passagers vers l'îles des Pins dont l'appel d'offre avait été infructueux. Il a donc posé la question sur les perspectives de cette desserte maritime. M. Pannier a confirmé que la procédure d'appel d'offre concernant la délégation n'a pas été conclusive. De ce fait, la province Sud a lancé un marché public pour l'exploitation de la desserte qui a été remporté par la SAS Sudiles, la seule offre reçue. Le coût de ce marché représente un peu moins de 100 millions de francs CFP. En parallèle, des

rencontres ont été organisées avec les trois provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour mettre en place une délégation de service public globale de cette desserte maritime sans que les collectivités aient à participer financièrement. Quant au carénage, Mme Jouan-Ligné a précisé que la précédente convention avec la SAS Sudiles comportait un versement en investissement, d'où la participation au carénage, et un versement en fonctionnement.

De surcroît, Mme Tiéoué a interrogé sur la volonté de l'exécutif de continuer à soutenir l'investissement pour la Politique Publique Agricole Provinciale (PPAP), dans la mesure où il a été annoncé lors de l'examen du budget primitif de l'exercice 2020 une révision de l'investissement dans ce secteur. A cela, M. Blaise a souligné que les résultats ont été très mitigés dans ce secteur en 2018 malgré l'attribution d'une enveloppe de l'ordre de 500 millions de francs CFP au titre du Dispositif de Soutien à la Politique Publique Agricole Provinciale (DISPPAP). En effet, les enjeux et les besoins peuvent être différents en fonction de la filière. A titre d'illustration, la filière des fruits a vu sa production diminuer de 17 % sur la mandature précédente suite à un manque de renouvellement des vergers et nécessite une aide à la plantation. S'agissant de la céréaliculture, la production a très fortement augmenté avec les aides accordées, mais ce secteur doit faire face à une problématique de stockage. D'autre part, il a été constaté qu'il existe un éventail important d'aides, pouvant profiter à des demandeurs qui n'en ont pas la nécessité urgente et qui sont même éligibles à d'autres mesures telles que la défiscalisation, les prêts bonifiés et le soutien du Crédit Agricole Mutuel (CAM). M. Blaise a déclaré qu'il ne s'agit pas d'arrêter de soutenir la filière agricole, mais de revoir le dispositif en contrôlant les dépenses et en destinant ces aides de manière pertinente aux acteurs qui en ont réellement besoin et qui peuvent amener du développement et de l'innovation.

Mme Malfar-Pauga a demandé à connaître le nombre d'agriculteurs bénéficiaires des aides à l'investissement d'un montant de 339 millions CFP pour la PPAP. M. Blaise indique qu'une note pourra être rédigée à ce sujet. En complément, M. Michel a mentionné le récapitulatif des agréments accordés dans le cadre du DISPPAP qui est communiquée aux conseillers à chaque assemblée de la province Sud.

En outre, M. Sao a sollicité une note sur la répartition des personnes bénéficiant du Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC) dans les organismes et institutions par commune.

Mme Julié a interrogé sur la subvention de 9 millions de francs CFP pour des honoraires artistiques liés à l'accueil des croisiéristes. M. Pannier a fait savoir que cette subvention finance les spectacles à destination d'un public particulier que sont les croisiéristes. Puis, il a souligné qu'un travail a été engagé avant la crise COVID-19 afin que cette prestation soit désormais prise en charge par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui exploite la gare maritime de Nouméa où accostent les paquebots. Cependant, au regard des conséquences de la crise sanitaire, une réflexion alternative pourra être conduite.

Dans le secteur de l'administration générale, M. Sao a demandé des détails sur la subvention de 134 millions pour le fonctionnement des infrastructures de la ville de Dumbéa. M. Michel a expliqué que l'implantation de la ZAC de Dumbéa sur mer, qui est la plus grande ZAC de France, a généré des dépenses de fonctionnement considérables pour la ville de Dumbéa. Par conséquent, une convention spécifique a été conclue entre la province Sud et la ville de Dumbéa pour que la province Sud contribue à ces dépenses, d'où la subvention observée.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 et 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Michel s'est abstenu sur ces articles, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 16804-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant affectation du résultat 2019.

Le rapport de présentation est identique à celui du rapport n° 16794-2020/1-ACTS.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 et 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Michel s'est abstenu sur ces articles, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 24337-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif.

En octobre 2019, la province Sud a adopté la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 *instituant un budget participatif*, dont l'objectif était double : mieux partager avec ses habitants la traduction financière des missions de la collectivité et mettre en place un travail pédagogique de présentation du budget à venir et des résultats obtenus retracés dans le compte administratif.

Le lancement de la campagne pour le budget participatif de 2021 ayant débuté, des ajustements quant à ses modalités apparaissent nécessaires.

Tout d'abord, il est proposé de spécifier que les projets retenus ne doivent pas générer de coûts supplémentaires pour la province Sud, à l'exception de l'entretien courant en cas d'investissement.

En outre, des précisions quant à l'établissement et au fonctionnement du comité de

sélection et de suivi sont apportées. D'une part, la sélection des membres du collège habitants sera finalement opérée directement par la province Sud et non par les communes, ce qui offrira une plus grande réactivité et évitera la conclusion au préalable de conventions, et, d'autre part, les conditions quant à la tenue de ce comité et sa prise de décision sont précisées.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mme Tiéoué et M. Michel se sont abstenus sur cet article, souhaitant réserver leurs avis en séance publique.

Article 2 : Avis favorable de la commission.

Mme Tiéoué a souhaité savoir s'il est possible de reporter de deux à trois semaines la date limite de la campagne de dépôt de projet fixée au 3 juillet 2020 pour laisser un délai supplémentaire aux porteurs de projet. M. Pannier a informé que suite au COVID-19, le calendrier du budget participatif a déjà été repoussé au maximum par délibération du Bureau de l'assemblée de la province Sud. Il a été décidé de clôturer la campagne de dépôt en juillet car ensuite, il sera prévu un examen des projets par le comité de suivi, un vote des habitants de la province Sud et une publication des lauréats entre les mois de septembre et octobre 2020. Enfin, les crédits réservés pour ces projets seront préparés par les directions dans le but de les inscrire au budget primitif 2021 qui sera voté en assemblée de la province Sud en décembre 2020. M. Pannier a ajouté qu'à ce jour, quinze projets ont été déposés.

Mme Tiéoué et M. Michel se sont abstenus sur cet article, souhaitant réserver leurs avis en séance publique.

Article 3 :

Un amendement a été proposé par l'exécutif. Il consiste à insérer un article 3 au projet de délibération examiné. Il convient de lire :

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'article 2 de la délibération susvisée sont remplacées par les dispositions suivantes :

« A compter de l'année 2020, dans le cadre de la préparation du budget primitif pour l'année 2021, est mise en place une présentation dans les communes de la province des principaux axes du budget afin de recueillir, en amont du débat d'orientation budgétaire, lors de réunions publiques ouvertes au monde associatif et scolaire, les suggestions sur lesdites orientations. Ces suggestions feront l'objet d'un rapport présenté en commission du budget, des finances et du patrimoine. Une présentation du compte administratif de l'année précédente est également opérée afin de mesurer les résultats obtenus ».

Mme Sakilia a questionné sur le fait de restreindre les réunions publiques au monde associatif et scolaire. M. Blaise a expliqué que par souci pratique, ce critère a été rédigé pour permettre de réunir de préférence les acteurs réellement intéressés.

Avis favorable de la commission sur l'article ainsi inséré.

Mme Tiéoué et M. Michel se sont abstenus sur cet article, souhaitant réserver leurs avis en séance publique.

Article 4 (renuméroté) : Avis favorable de la commission

Mme Tiéoué et M. Michel se sont abstenus sur cet article, souhaitant réserver leurs avis en séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Les projets de délibération approuvant **les avenants aux contrats de développement** ont été retirés de l'ordre du jour et n'ont donc pas été examinés par les membres de la commission.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 16 heures 55.

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel